

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) invoque-t-il le Règlement?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je voulais simplement que vous remarquiez qu'il ne m'est pas facile de prendre la parole alors que je l'ai eue déjà, mais je serais heureux, avec le consentement unanime de la Chambre, de pouvoir faire une remarque sur le défi que lance le député.

**M. Thomson:** Monsieur l'Orateur, je n'utiliserai pas tout mon temps jusqu'à 9h45 et j'écouterai volontiers le ministre. Je veux simplement dire une chose à propos du bill C-244. Il me coûtera, à titre de cultivateur, \$300 par année, à supposer que je puisse récolter 10,000 boisseaux de grain par an. Sur une période de 10 ans, je pourrais faire encore cinq récoltes, sans pourtant rien retirer du bill à supposer que les récoltes et le revenu dans les Prairies soient suffisants pour cette période de dix ans et qu'il ne soit pas fait de versement. Nous pourrions prendre pour exemple la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique et en Alberta, où il y a eu plusieurs mauvaises récoltes et, en conséquence, un revenu inférieur. Les gens pourraient devoir verser des contributions, mais depuis trois ou quatre ans, peut-être n'auraient-ils rien reçu, tandis que le reste des Prairies avait touché un bon revenu. C'est le meilleur exemple que je puisse trouver.

• (9.30 p.m.)

Le ministre chargé de la Commission du blé se plaint de ce que nous ne lui reconnaissons pas le mérite de certaines bonnes choses qu'il a accomplies. Je serais prêt à lui reconnaître un certain mérite, mais qu'il ait fait quelque chose d'utile...

**Une voix:** Par exemple?

**M. Thomson:** ... ne lui donne pas le droit de nous imposer une mesure inacceptable pour la collectivité agricole. Si les gouvernements des Prairies, si les organismes agricoles concernés et si les députés au courant du problème disent à l'unanimité que cette mesure n'est pas satisfaisante, alors, me semble-t-il, le ministre devrait au moins écouter. Je ne pense pas qu'il l'ait fait.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de mentionner trois ou quatre points du bill auxquels je m'oppose, et je serai ensuite heureux d'écouter le ministre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. Bien qu'elle ait été très indulgente au cours de ce débat, la présidence hésiterait à permettre au député d'ouvrir le débat sur les détails du bill C-244, dont la Chambre n'est pas actuellement saisie. La présidence ne s'oppose pas à ce que le député, dans son désir de manifester son opposition à la mesure législative actuelle, parle du bill et, en termes généraux, des aspects qui s'y rattachent, mais elle demande au député de ne pas ouvrir un débat sur le bill même et certaines dispositions qu'il renferme.

**Une voix:** C'est ce que tout le monde a fait.

**Une voix:** C'est ce que le ministre a fait.

**M. Thomson:** Monsieur l'Orateur, je n'entre pas dans les détails du bill; je voulais tout simplement mentionner deux ou trois points en passant. Je suis certain que tous les députés de la Chambre ont fait de même. Je crois que ce bill, vu que le paiement n'a pas été fait, renferme certains points auxquels on peut facilement s'opposer. En

[L'hon. M. Lang.]

tant que cultivateur, je ne crois pas qu'il marchera. C'est pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous y sommes systématiquement opposés, si telle est la bonne expression. Nous nous y sommes opposés parce que nous ne croyons pas que ce bill résoudra les problèmes de façon satisfaisante.

En premier lieu, le bill coûte trop cher. Pour qu'il soit mené à bon port, il devrait y avoir un bon programme d'assurance-récoltes. Il ne sera pas de l'ordre de 2 p. 100, comme l'a dit le ministre; il en coûtera 4 p. 100, 5 p. 100 ou 6 p. 100 pour établir un bon programme d'assurance-récoltes. Vu la situation actuelle de l'agriculture, nous ne pouvons nous le permettre. Le bill ne parle pas des coûts de production, mais je n'entrerai pas dans les détails ici. Il ne vaudra la peine que s'il est appliqué à l'ensemble des Prairies. Comme je l'ai indiqué plus tôt, c'est un peu comme si on ne versait des prestations d'assurance-chômage que lorsque le Canada ou tout l'Ontario fait face à une dépression, ou si toute l'industrie de l'automobile était touchée par le chômage. Je suis persuadé que le ministre du Travail (M. Mackasey) s'en rend compte. Si une usine ferme ses portes, ses employés touchent l'assurance-chômage. Ce n'est pas ainsi que ce bill fonctionnera. Il n'entrera en application que si toutes les usines ferment. Le ministre du Travail n'accepterait certainement pas ce principe dans l'industrie. Nous, en tant que cultivateurs, l'estimons inacceptable.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous cite les organismes agricoles qui approuvent le principe et les conditions stipulées dans ce bill.

[Français]

**M. Marcel Roy (Laval):** Monsieur le président, le débat d'aujourd'hui nous a permis d'expliquer à la population canadienne que le gouvernement a réellement pris ses responsabilités et que le problème agricole est bien une de ses priorités.

Toutes sortes d'accusations gratuites ont été portées cet après-midi. Le député de Témiscamingue (M. Caouette) en a même profité pour nous parler du bill omnibus.

Plusieurs exemples tendent à prouver à quel point le gouvernement actuel a pris ses responsabilités. J'ai en main le rapport que le comité permanent de l'agriculture a présenté le 23 mai 1969 et grâce auquel les membres du comité ont pu se déplacer, justement dans le but d'aller étudier les problèmes des producteurs de céréales de l'Ouest. Nous avons rencontré plus de 18,000 agriculteurs des provinces de l'Ouest, et nous avons été sensibilisés à leurs problèmes. C'est certainement une preuve du désir du gouvernement de connaître les problèmes et d'y remédier.

Je crois que le bill à l'étude constitue une solution et que toutes les associations qui ont comparu devant le comité permanent de l'agriculture ont reconnu, en principe, le bien-fondé de cette loi. Je tiens à rappeler ici que ce comité a siégé à 19 reprises pour étudier le projet de loi C-244. Au cours de ces séances, nous avons reçu toutes les associations qui désiraient présenter des mémoires. J'ai justement en main plusieurs fascicules des comptes rendus du comité. Lorsque nous siégeons pour étudier ce projet de loi, le ministre faisait continuellement appel à la collaboration de tous les membres du comité, faisant état de l'urgence d'adopter cette loi, afin que les producteurs de l'Ouest puissent en bénéficier.

J'ai en main le rapport du 15 juin, relatant la façon dont le ministre responsable de la Commission canadienne du